

DÉCISION N°D-2022-181

SIGNATURE D'UNE AOT AVEC M. ERIC BEHURET POUR LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT N° 3 LOCALISÉ SOUS LA HALLE CARNOT

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu la délibération du 29-09-2014 portant modification du règlement intérieur de la Halle Carnot,

Vu la délibération du conseil municipal CM-2022-053 du 26 septembre 2022 sur les tarifs du développement économique,

Vu l'avis positif rendu par la commission finances/développement territorial, en date du 6 octobre 2022, sur la candidature de M. Eric BEHURET,

Considérant l'intérêt de renforcer l'attractivité de la Halle Carnot,

DECIDE

Article 1 : De signer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec M. Eric BEHURET, agissant en son nom personnel, concernant l'emplacement n°3 d'une surface de 19,32 M², situé Halle Carnot, au 62 boulevard Carnot pour une redevance mensuelle de 400, 89 euros (quatre cent euros et quatre vingt neuf centimes) qui fera l'objet d'une indexation annuelle conformément à l'article 10.2 de l'AOT.

M. Eric BEHURET y exploitera une activité de vente de fromagerie-crèmerie à compter du 23 novembre 2022 pour une durée de 12 ans.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 23/11/2022



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse